

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 18 novembre 2010**

CG 10/5<sup>ème</sup>/V-08

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES  
DEMANDE DE SUBVENTION DU  
CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT  
DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)**

---

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) développe depuis plusieurs années des actions d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et / ou familiales.

Selon les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance, une victime de violences au sein du couple décède tous les deux jours et demi en France.

En décembre 2004, nous avons été signataire avec l'ensemble des partenaires départementaux (Préfecture, Justice,... CIDFF) d'une convention visant à soutenir les associations qui oeuvrent dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En Tarn et Garonne, les actions menées s'appuient principalement sur le CIDFF.

Ainsi, pour les années 2007, 2008, 2009, le Conseil Général a permis au CIDFF de renforcer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et / ou familiales, par l'attribution d'une subvention annuelle de 54 684 €.

Le Conseil Général soutient, par ailleurs, cette association pour les bénéficiaires du RSA au titre du PDI (34 482 € pour 2010) et au titre de son fonctionnement à hauteur de 4 306 €.

Afin de permettre de conforter les avancées réalisées dans les accompagnements, le CIDFF sollicite le renouvellement d'une subvention sur trois ans, 2010, 2011, 2012 d'un montant annuel de 31 188 € décomposé comme suit (soit 38,88 % du coût du projet) :

- unité d'accueil des victimes : 11 550 €
- lieu d'écoute et de soutien individuel : 12 258 €
- hébergement : 5 575 €
- accueil en urgence : 1 805 €.

Cette demande rentre dans le plan de financement d'un programme départemental dont le coût prévisionnel des actions s'élève à 79 198 €, subvention du Conseil Général comprise :

- Produits association : 9 600 €
- Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) : 8 000 €
- Fonds Intercommunal de Prévention de Délinquance (FIPD) : 6 236 €
- Délégation des Droits des Femmes et à l'Egalité (DDFE) : 7 442 €
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale Etat (CUCS) et Communauté Montauban Trois Rivières (CMTR) : 16 732 €.

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de subvention et, le cas échéant, voter les crédits correspondant à l'exercice 2010 soit 31 188 €, imputés sur l'article 6574, sous-fonction 58 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde au Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), une subvention sur 3 ans d'un montant de 31 188 € pour des actions d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales ;

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6745, sous-fonction 58 du budget départemental ;
- Approuve à cet effet l'avenant à la convention à intervenir avec le CIDFF pour l'année 2010 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,